

**ROYAUME-UNI**

**Un ressortissant britannique  
soupçonné d'être impliqué dans des  
actes de torture au Bahreïn fait l'objet  
d'une enquête**

Index AI : EUR 45/03/00

Le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé l'ouverture d'une enquête sur un ressortissant britannique soupçonné d'être étroitement impliqué dans des actes de torture au Bahreïn. Amnesty International s'est félicitée aujourd'hui (vendredi 7 janvier 2000) de cette mesure, qu'elle considère comme un pas en avant dans la voie de la justice.

Le général de division (au sein de l'armée bahreïnite) Ian Henderson, ressortissant britannique âgé de soixante et onze ans, a exercé à partir de 1966 des fonctions dans les rangs de l'*Idarat Amn al Dawla* (Département de la sûreté de l'État), où il a occupé successivement le poste de directeur adjoint, puis de directeur. Il aurait pris sa retraite voici deux ans, et passe des vacances en Grande-Bretagne depuis la fin du mois de décembre 1999.

À l'instar d'autres services de sécurité bahreïnites tels que l'*Idarat al Tahqiqat al Jinaiyya* (Direction des enquêtes criminelles), le Département de la sûreté de l'État a pendant de nombreuses années été à l'origine de violations flagrantes des droits humains. Les noms de plusieurs employés de ce département et de la Direction des enquêtes criminelles reviennent régulièrement dans les témoignages d'anciens détenus et prisonniers politiques, notamment lorsque ceux-ci évoquent l'usage de la torture au cours des interrogatoires.

La torture a beau être interdite par la Constitution bahreïnite, elle n'en est pas moins pratiquée ; par le passé, en particulier au milieu des années 90, elle était systématiquement employée à l'encontre de prisonniers politiques. Parmi les sévices les plus couramment infligés figurent les coups violents assénés sur le dos et la plante des pieds au moyen d'un câble électrique, la suspension par les membres, l'obligation de rester debout des heures durant avec les yeux bandés et les mains liées derrière le dos, ainsi que le maintien prolongé à l'isolement.

Au fil des années, Amnesty International a relaté de très nombreux cas de violations des droits humains au Bahreïn. L'Organisation a maintes fois informé les autorités bahreïnites de ses préoccupations concernant le recours à la torture et, déjà en 1987, elle les avait soumises au général Henderson en personne. Le gouvernement du Bahreïn a toujours nié l'usage de la torture dans les centres de détention et les

prisons mais, à la connaissance d'Amnesty International, il n'a jamais procédé à une enquête en bonne et due forme sur les allégations faisant état de cette pratique.

Aux termes du droit international, le gouvernement britannique est tenu d'ouvrir une enquête sur la responsabilité de Ian Henderson dans les actes de torture au Bahreïn. Un supérieur qui savait, ou aurait dû savoir, que ses subordonnés se livraient à des atteintes aux droits humains et n'a rien fait pour les châtier ni mettre fin à leurs agissements est pénalement responsable. Le droit international qualifie en outre la torture de crime contre l'humanité, lorsqu'elle constitue une pratique généralisée et systématique.

Si le gouvernement britannique établit, au terme d'une première enquête, qu'il dispose de preuves suffisantes pour engager des poursuites à l'encontre de Henderson, il devra chercher à obtenir son retour au Royaume-Uni et sa comparution devant un tribunal britannique, ou collaborer avec tout autre gouvernement disposé à le juger dans le cadre d'un procès équitable.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni) au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).**